



14 avril 2021

L'hon. Arlene Dunn
Ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises et
d'Opportunités NB
Chancery Place
P.O. Box 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

Madame la ministre Dunn,

Au début du mois de février 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a lancé le programme de Subvention de rétablissement des petites entreprises du Nouveau-Brunswick, offrant jusqu'à 5000 \$ pour aider les entreprises à compenser l'impact de la COVID-19. Votre gouvernement a annoncé dans le budget provincial 2021-2022 que le programme de subventions aux petites entreprises allait se poursuivre.

Nous applaudissons ce type de soutien gouvernemental direct aux petites entreprises, qui ont été particulièrement touchées par les impacts économiques de la pandémie. Cependant, comme l'a démontré votre récente présence devant un comité de l'Assemblée législative, le programme comporte des lacunes qui ont empêché de nombreux propriétaires de petites entreprises d'accéder à ce soutien si important.

Selon votre déclaration devant le comité, seulement 1,2 million de dollars des 5 millions de dollars disponibles a été accordé. Vous avez soutenu que plus peut être réalisé pour faire la promotion de ce programme et nous croyons que tout doit être fait pour élargir les critères afin de garantir que ce soutien soit accessible aux entreprises qui en ont besoin.

Plus précisément, nous recommandons les modifications suivantes au programme :

- Abandonner le critère de deux employés et mettre la subvention aux petites entreprises à la disposition des entrepreneurs-propriétaires;
- Modifier les critères de diminution des revenus de 30% et rendre les subventions disponibles selon une échelle mobile - plus il y a de pertes de revenus, plus il y a d'argent accordé jusqu'à une limite de 5 000 \$;
- Élargir l'accès aux entreprises du secteur de la vente au détail pour inclure celles qui ont été touchées par les restrictions des phases rouge et orange de la santé publique. Le programme limite actuellement l'accès aux détaillants qui ont vécu un verrouillage complet, ce qui signifie que seules les entreprises de la zone 4 sont éligibles;



**THE CHAMBER
OF COMMERCE**
for Greater Moncton

**LA CHAMBRE
DE COMMERCE**
pour le Grand Moncton

- Faire un effort plus concerté pour promouvoir le programme avec l'aide des organisations comme les chambres de commerce et les agences de développement économique;

Bien que le nombre de personnes recevant le vaccin contre la COVID-19 augmente chaque semaine, nous sommes encore à plusieurs mois d'une reprise économique complète, voire même plusieurs années dans le cas du tourisme et de l'hôtellerie. Tout ce que le gouvernement provincial peut mettre en œuvre maintenant pour aider les petites entreprises à survivre au cours des six prochains mois, meilleures sont les chances que la majorité des entreprises du Nouveau-Brunswick seront en mesure de survivre, croître et prospérer dans les années à venir.

Notre Chambre demeure à la disposition de l'équipe d'ONB pour les conseiller et les aider à soutenir notre communauté d'affaires et nous espérons que vous accepterez les recommandations énoncées dans cette lettre dans le cadre de cet engagement.

Sincèrement,

John Wishart
Président-directeur général
Chambre de commerce pour le Grand Moncton

cc: L'hon. Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor
L'hon. Daniel Allain, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
L'hon. Bruce Fitch, ministre du Développement social
Greg Turner, député de Moncton-Sud
Sherry Wilson, députée de Moncton-Sud-Ouest